MEDITERRANEAN & AFRICAN CONSTRUCTION COMPANY
« MEDIACO MAROC »

Société Anonyme au capital de 42.875.000,00 Dirhams
Siège social : 3, rue Abou Zaîd Baâkili- Casablanca
Immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le n°9179

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société MEDIACO Maroc s'est tenue le 22 juin 2012 à 10 heures au siège de la société à 3, rue Abou Zaîd Baâkili à Casablanca.
La dite assemblée a approuvé, à l'unanimité, les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels que publiés dans le journal « L'économiste » N°3788 du 22 Mai 2012.
Elle a également adopté les projets des résolutions tels qu'ils lui ont été soumis par le Conseil d'administration.
Ces états de synthèse n'ayant subi aucune modification, il ne sera donc pas procédé à une nouvelle publication.

FIDUMAC
89, Rue Chaouia
20 000-CASABLANCA

FFM Audit
7, rue Ahmed Touki
20.000 – CASABLANCA

MEDIACO MAROC

RESUME DU RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la Société MEDIACO MAROC, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos au 31 Décembre 2011. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **13.909.616,40** Dirhams dont une perte nette de **118.323.869,00** Dirhams.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

1. La société a décidé de recourir aux dispositions de l'Article 560 du Code de Commerce relatif au traitement des difficultés d'entreprise. Le Tribunal a jugé la demande recevable mais que la société n'est pas en cessation de paiement et ne peut pas bénéficier des dispositions des Articles 560 et suivants du Code de Commerce.

   La société a fait appel de ce jugement.

   Le Cour d'Appel du Tribunal de Commerce de Casablanca a considéré dans son jugement rendu le 20 Novembre 2011, que la société MEDIACO MAROC ne pouvait pas bénéficier des dispositions des Articles 560 et suivants du Code de Commerce régissant la procédure de redressement judiciaire.

2. La société a procédé à la réévaluation de ses actifs ce qui a donné lieu à la constatation d'un écart de réévaluation de 130 millions de dirhams ; Cette réévaluation a porté essentiellement sur un terrain, dont la cession a été annulée ainsi que divers matériels et outillages.

3. Les états de synthèse de la société au 31 décembre 2010 avaient fait l'objet de réserves sur notamment la dépréciation des comptes clients. La société a procédé à certaines corrections nécessaires et à certains ajustements complémentaires pour un montant de 67,7 millions de dirhams. Il en résulte une sous estimation du résultat de l'exercice 2010 de l'ordre de 67,7 millions de dirhams.

4. L'examen des comptes clients au 31 décembre 2011 révèle l'existence de créances hors groupe anciennes pour un montant Toutes Taxes Comprises de 98,55 millions de dirhams. La provision pour dépréciation des comptes clients qui s'élève à 69,44 millions de dirhams contre 8, 47 millions de dirhams l'an dernier, pourrait s'avérer insuffisante.

5. Les créances clients groupe au 31 décembre 2011, déduction faite des dettes fournisseurs groupe, totalisent un montant de 46 millions de dirhams dont l'issue est aujourd'hui incertaine. Des encaissements ont néanmoins eu lieu en 2012. Parallèlement, la société détient des créances sur des sociétés apparentées d'un montant de 16,72 millions de dirhams. Nous estimons que ces créances présentent des risques de non recouvrabilité bien que nous soyons dans l'incapacité de déterminer l'impact éventuel sur les comptes.

A notre avis, compte tenu de l'importance de l'effet des situations décrites aux paragraphes ci-dessus, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société MEDIACO MAROC au 31 Décembre 2011, ni du résultats de ses opérations, ni de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques.

Compte tenu de ce qui précède, nous ne pouvons pas nous assurer de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Fait à Casablanca, le 18 mai 2012

Les Commissaires aux Comptes

FIDUMAC

FIDUMAC
89, Rue Chaouia - CASA
Tél: 0522-26.37.41 à 43
Fax: 0522-26.06.594 - R.C. 5479

M. TOUHLALI
Expert comptable associé

FFM AUDIT

Le Commissaire aux Comptes
Membre de l'ordre
FFM AUDIT
7, Rue Ahmed Touki - Casablanca

R. ZAOUI
Expert comptable associé